



Local : Ville du Havre	une aide de 50 euros pour l'inscription d'un enfant à une activité sportive ou artistique au sein d'une association locale	Aide financière directe	culture, sport, jeunesse et éducation	12000 jeunes	Aide financière remise sans condition de ressources à chaque enfant de 3 à 18 ans, pour une inscription à une activité proposée par un club ou une association et se déroulant au Havre (même si le siège social de l'association se situe en dehors du Havre).	Ville du Havre	
Local : Rouen Métropole	<a href="#">Plan Local d'Urgence Sanitaire</a>	Subventions	culture, sport, jeunesse et éducation	soutien aux associations (employeuses ou non) via les communes, éligibles au dispositif PLUS si : - elle œuvre dans les champs de la culture, du sport, des solidarités ou des loisirs - son siège social est situé sur le territoire métropolitain - elle justifie de problèmes financiers liés à la crise sanitaire		Rouen Métropole	
Local : Rouen Métropole	Un fonds spécifique solidarité	Subventions	Solidarité/alimentaire d'urgence	Associations du territoire qui interviennent exclusivement dans le champ des compétences solidarité de la Métropole : santé, migrants, violences intrafamiliales, jeunesse, insertion, politique de la ville, lutte contre les discriminations...	Une quarantaine d'associations sont potentiellement concernées sur le territoire métropolitain. NB : les structures ou associations qui bénéficient déjà d'un accompagnement financier de la Métropole (missions locales, associations de prévention spécialisée...) sont exclues de ce dispositif, puisque déjà soutenues.	Rouen Métropole	
Local : Rouen Métropole	<a href="#">Kit de télétravail</a>	Aide financière directe pour le déploiement des outils de travail à distance /contenus pour informer les entreprises sur le télétravail et sensibiliser / annuaire de prestataires numériques normands : enveloppe d'1M d'€	Emploi	TPE, PME, associations de 3 à 99 salariés		Rouen Métropole	
Local : Rouen Métropole	<a href="#">« 1000€ pour 1000 jeunes » : accompagner nos jeunes pour accéder aux stages validant une formation</a>	Aide financière directe - 1M d'€ sera alloué à ce dispositif dans une première enveloppe, 500€ dans une seconde phase	Jeunesse/emploi	1000 jeunes habitants du territoire métropolitain		Rouen Métropole	
Local : Rouen Métropole	<a href="#">Dispositif d'aide aux associations œuvrant dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture et de la solidarité.</a>	Aide exceptionnelle de 800 000 € aux associations de son territoire œuvrant dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture et de la solidarité qui peuvent justifier de difficultés financières liées à la pandémie.					
Local : CU Le Havre	<a href="#">Dispositif "Impulsion Résistance 2"</a>	Aide aux entreprises du territoire les plus fragilisées par la crise sanitaire - Subvention, allant de 1 000 à 5 000 € en fonction du nombre de salariés		restauration rapide et traditionnelle, débits de boissons, cafétérias, discothèques, salles de sport, cinémas, activités de loisir accueillant du public		Le Havre Seine Métropole	

# AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS EN NORMANDIE

Mise à jour : 22/02/2022

Mesures de soutien	Nature de l'aide	Domaine d'activité	Critères d'éligibilité	Instruit par	Clôture des candidatures		
					Etat de l'AAP		
					En cours	A venir	Passé
<b>Appels à projets spécifiques ESS</b>							
<a href="#">programme Entreprendre au cœur des territoires</a>	Destiné à soutenir la création et la reprise de l'activité économique dans les territoires Cœur de ville et Petites villes de demain, le programme Entreprendre au cœur des territoires est ouvert aux acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise. Les propositions reçues devront répondre aux axes d'intervention suivants : • Soutenir la création-reprise d'entreprise ; • Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise						11-févr-22
<a href="#">Appel à candidatures pour la création d'épicerie solidaires</a>	Dans le cadre de France Relance, le réseau des épicerie solidaires ANDES soutient massivement la création de nouvelles épicerie solidaires, tout en favorisant l'accès aux produits frais et de qualité pour les populations isolées ou modestes.						fin 2021
<a href="#">Appel à Manifestation d'Intérêt : Accélérer la transition alimentaire</a>	Dans le cadre du plan de relance, la Banque des Territoires se mobilise pour accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients, en accompagnant et en finançant des porteurs de projets engagés en faveur d'une alimentation saine, accessible à tous et écologiquement vertueuse.		Associations Coopératives Sociétés commerciales d'utilité sociale (ESS, ESUS, sociétés à mission, ...) Entreprises publiques locales Structures de l'insertion par l'activité économique et du travail protégé et adapté		2e session jusqu'au 15/03/22 - Dernier session 30/06/2024		1ère session 29/10/21
<a href="#">Numérique Inclusif, Numérique Éducatif</a>	La Banque des Territoires a mis en place le dispositif Numérique Inclusif, Numérique Éducatif, dans le cadre des engagements « Plan de Relance » pris par la Caisse de Dépôts et Consignations. Il s'agit de répondre aux enjeux du numérique en soutenant des projets éducatifs inclusifs et innovants.		collectivité territoriale ; acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ; entreprise de la EdTech agissant pour l'éducation numérique		3 vagues sur 2021 et 2022		
<a href="#">Appel à projets « Priorité à l'emploi des jeunes en Normandie »</a>	Parce que la crise les a touchés et les touche encore durement, le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire lance son nouvel appel à projets pour favoriser l'accès des jeunes à des formations, à des métiers en tension ou encore pour soutenir les initiatives visant la création d'emplois.						jusqu'au 30 septembre
<a href="#">France Relance : AAP soutien à l'entrepreneuriat en territoires fragiles</a>	programme de soutien à l'entrepreneuriat en zones fragiles (Cœurs de Ville et Petites Villes de demain, et leurs bassins d'emploi)						sept-21
<a href="#">Appel à manifestations culturelles en plein air</a>	La Métropole Rouen Normandie lance un appel à manifestations culturelles en plein air pour une programmation d'événements qui animeront le territoire du 16 juillet au 29 août dans le cadre du programme d'animations « Rouen Métropole en plein R ».			MRN			jusqu'au 10 juin
<a href="#">Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE</a>	Destiné à créer un effet levier en complément d'autres financements, le soutien du FDI à de nouveaux projets, de développement, d'investissement ou encore de professionnalisation, doit confirmer la trajectoire de croissance fixée par le Pacte d'ambition pour l'IAE		SIAE porteuses d'un projet créateur d'emploi à court terme	Etat			jusqu'au 15 juin
<a href="#">Plan Régional Santé Environnement 3 de Normandie 2017-2021</a>	Favoriser les initiatives locales pour un environnement favorable à la santé des habitants de Normandie.		réserve aux collectivités	L'ARS et la DREAL			jusqu'au 21 mai
<a href="#">AMI Création, développement et promotion des circuits courts et des marchés locaux - Cofinancé par le FEADER</a>	Accompagner une mutation des chaînes alimentaires existantes vers de nouvelles organisations			Région Normandie/FEADER	jusqu'au 31/12/2022		
<a href="#">AAP ADEME TREMPLIN</a>	Budget de 5 000€ à 200k€ Votre projet concerne l'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...		L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...).	Ademe			fin 2021
<a href="#">AMI "transition écologique et valorisation économique" en Vallée de Seine</a>	Favoriser les projets dans l'économie circulaire, la faible empreinte écologique.						Jusqu'au 17 mai
<a href="#">AMI "Innover pour l'accès à l'emploi"</a>	Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion lance un appel à manifestation d'intérêt pour inviter tout porteur de projet social à suggérer des innovations venant répondre aux enjeux de l'innovation pour l'accès à l'emploi.		Cet AMI est ouvert aux structures de l'ESS en bonne santé financière ayant au minimum deux ans d'existence				Jusqu'au 03 juin
<a href="#">Appel à Candidature - investissements dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux</a>	structurer le territoire afin de relocaliser l'alimentation						26/03/2021 - 21 mai, 20 août, 15 octobre
<a href="#">appel à projets « Agriculture urbaine et Jardins partagés » (mesure 11)</a>	soutenir le développement de l'agriculture et des jardins partagés ou collectifs en zone urbaine et péri-urbaine						12/04/2021 - 15/04/21
<a href="#">appel à projets « Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes » (mesure 14)</a>	Accompagner et d'accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles maternelles/ élémentaires des petites communes						31-oct-21
<a href="#">appel à projets « Alimentation locale et solidaire » (mesure 12)</a>	soutenir le développement de projets permettant l'accès des publics aux produits, frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes						15/04/2021, 31 mai, 15/09/2021

<a href="#">AMI « postes FONJEP Jeunes » Normandie</a>	L'appel à manifestation normand s'inscrit dans le dispositif #1jeune1solution. Il répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.		Frontes régionales : - les associations comptant moins de 3 salariés sont prioritaires. - Jeunes de moins de 30 ans. Une priorisation sur le recrutement de jeunes éloignés de l'emploi, en situation de handicap, ou habitant dans une Zone Rurale à Revitaliser ou dans un Quartier Politique de la Ville - Un enjeu territorial spécifique : le diagnostic territorial sur les enjeux d'éducation, d'animation et de cohésion sociale				Du 09/03 au 14/05/2021
<a href="#">Appel à projets 100% Inclusion 4ème vague ciblée QPV – La fabrique de la remobilisation</a>	Appel à projets destinés aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)						15-avr-21
<a href="#">APPEL A PROJETS JEUNES 2021 Département 76</a>	Expérimenter des parcours de la remobilisation jusqu'à l'emploi durable dans le cadre du Plan		Collectif de jeunes seinomars majoritairement âgés de 11 à 25 ans - Soit avec l'appui d'une structure (association, accueil jeunes, centre social, etc) - Soit en étant déjà constitué (ou en se constituant) en association loi 1901 ou en Junior association	CAF et Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Seine-Maritime			pas de date unique de dépôt de dossiers ; les projets seront étudiés au fil de l'eau. Pour démarrage
<a href="#">Appel à projets départemental 27 « Jardins partagés ou collectifs »</a>	Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus.		associations, collectivités territoriales (et leurs groupements), bailleurs sociaux				Du 15/02 au 15/03/21
<a href="#">Appel à projets départemental 27 « alimentation locale et solidaire »</a>	L'appel à projets départemental « Alimentation locale et solidaire » vise à soutenir les initiatives locales pour permettre le développement sur leur territoire de l'accès aux produits frais et locaux notamment pour les personnes précaires ou isolées. L'enveloppe allouée au département de l'Eure est de 240 000 €,		producteurs, des associations dont des associations d'aide alimentaire, des entreprises (TPE/PME/Start-up) épiceries sociales et solidaires, communes et intercommunalités	DDTM de l'Eure, Service Economie agricole et Territoires Ruraux			Du 15/02 au 15/03/21
<a href="#">France Relance : Le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté</a>	Un plan exceptionnel de soutien de 100 M€ sur 2 ans est destiné à soutenir des projets structurants portés par des associations de lutte contre la pauvreté. L'appel à projets s'articule autour de 3 axes essentiels : la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation, la modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes, la modernisation/optimalisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité.	lutte contre la pauvreté	Toute structure ESS	Etat			1er AAP : 15/01/2021 2e AAP : 15/03/2021
<a href="#">France Relance : Le soutien aux tiers-lieux « Fabriques de territoire »</a>	L'AMI soutiendra le développement de 360 fabriques de territoires définies comme des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains.	Tiers-lieux	Toute structure ESS	Etat			AAP : 15/01/2021 - 30/06/21 - 30/09/2021
<a href="#">France Relance : Le fonds Avenir Bio</a>	Le fonds Avenir Bio sera doté de 13 M€ par an en 2021 et 2022. Il devra permettre de financer des investissements matériels et immatériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques.	Production bio	Tout opérateur économique impliqué dans la production bio : sociétés, coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant une activité économique (de formes juridiques diverses et avec déclaration et publication des statuts).	Etat	2e AAP : jusqu'au 01/09/2022		1er AAP : 12/01/2021
<a href="#">France Relance : Le soutien territorial Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie</a>	Soutenir les investissements industriels dans tous les secteurs, qui sont susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000 € et concernent également les structures de l'ESS, dont les associations, ayant un projet d'investissement d'au moins 200 000 €.	Industrie	Toute structure ESS	Etat	La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.		
<a href="#">France Relance : Développement de l'hébergement d'urgence</a>	Financer l'investissement pour la création de tiers-lieux, cuisines partagées, lieux de restauration mobiles, restaurants solidaires à proximité des hôtels. Cette aide peut être sollicitée par des associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, qui souhaitent porter un projet de création de tiers-lieux pour l'accès à l'alimentation à l'hôtel.	Social	associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale	Etat			12/02/2021
<a href="#">France Relance : Le soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT)</a>	Une subvention est accordée au porteur de projet pour financer en partie son animation, mettre en place la gouvernance, fédérer les partenaires, participer au diagnostic territorial ou toute autre action permettant de faire émerger le PAT et son plan d'actions. Il peut s'agir d'investissements : matériels (outils de transformation, logistique, stockage, etc.), ou immatériels (ingénierie, études, communication, etc.).	Alimentation	Tout acteur du territoire porteur de PAT peut en bénéficier : collectivités territoriales, associations, groupements d'intérêt économique et environnemental, collectifs d'agriculteurs.	Etat			1er AAP : 15/01/2021 2e APP : 15/04/21
<a href="#">France Relance : Le développement des jardins partagés</a>	Financer les dépenses d'investissement permettant d'accompagner des projets, portés par des collectivités ou des associations, visant à développer des jardins partagés sur le territoire national, en particulier en zones péri-urbaines et urbaines. L'objectif est de pouvoir augmenter l'accès à ces espaces et à la possibilité de disposer d'un jardin potager pour le plus grand nombre, en particulier pour les populations les plus démunies.	Alimentation, social	collectivités ou associations	Préfectures			Fin 2021
<a href="#">France Relance : Le fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable</a>	Aides financières (subventions) pour les projets, individuels ou collectifs, sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Les opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales en particulier pourront en bénéficier.	Tourisme	opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...)	Etat	Fin 2022		
<a href="#">France Relance : Le fonds d'investissement dans le réemploi et le recyclage</a>	Un des soutiens du fonds porte sur le réemploi et aux activités de réduction et/ou de substitution des emballages plastiques notamment à usage unique. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire seront éligibles de plein droit aux aides à l'investissement dans le domaine du réemploi.	Economie circulaire	Toute structure ESS	Etat	15/09/2022		
<a href="#">France Relance : L'opération « paniers fraîcheur »</a>	Soutenir les projets en faveur d'une alimentation locale et solidaire, dès lors qu'ils garantissent l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale à des citoyens qui en sont éloignés. Ces projets peuvent prendre la forme d'élaboration ou de distribution de paniers d'alimentation, la préparation et la distribution de repas ou encore l'organisation de cuisines partagées.	Alimentation	acteurs (associations, magasins de producteurs, groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, entreprises et start-ups de l'économie sociale et solidaire ...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux pour les citoyens les plus modestes et isolés	Etat - Préfectures	AAP départemental à partir du 23/01/2021		AAP national : jusqu'au 28/02/2021
<a href="#">France Relance : Les quartiers culturels créatifs (tiers-lieux)</a>	Soutenir la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture, ayant pour objectif de fédérer et d'animer les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinéma, etc.) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, diffuseurs de presse) des villes dans lesquelles ils sont implantés.	Culture	Toute structure ESS	Etat	Jusqu'au 31/10/2022		
<a href="#">France Relance : Le soutien à la création artistique</a>	Un grand plan de commandes artistiques touchera toutes les disciplines, des arts visuels au spectacle vivant, en passant par la littérature, le cinéma, l'architecture et les métiers d'art. Partout sur le territoire, ce programme, doté de 30 millions d'euros, sera notamment dédié aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles.	Culture	Toute structure ESS	Etat	4 appels à projets thématiques de juin 2021 à mai 2022		
<a href="#">France Relance : Le soutien à la transformation numérique du sport</a>	Ce programme vise à soutenir la transformation numérique du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières des associations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux.	Sport	Les fédérations sportives agréées, leurs structures déconcentrées (ligues régionales, comités régionaux et comités départementaux) et leurs associations affiliées (disposant d'un SIRET et d'un RNA).	Etat			23/04/2021

<a href="#">France Relance : Le soutien à l'emploi des jeunes dans le sport</a>	Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance, 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport grâce à la prise en charge de 40 % du coût moyen de leur salaire. Les appels à projets territoriaux seront lancés début 2021 dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale, sur la plateforme Mon Compte Asso.	Sport	structures déconcentrées et associations affiliées à une fédération sportive agréée et les groupements d'employeurs au bénéfice d'associations sportives qui emploient un jeune de moins de 25 ans	Etat - directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale	en cours		
<a href="#">France Relance : Le soutien aux emplois FONJEP Jeunes</a>	Les emplois FONJEP Jeunes sont recrutés par des associations pour des postes d'animation locale, et réservés à des personnes de 18 à 30 ans. 2000 postes supplémentaires seront soutenus. Ils sont financés par l'État, via le fonds de coopération jeunesse et éducation populaire ( FONJEP ) pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans. Les appels à intérêt territoriaux sont lancés dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale.	Education, animation, cohésion sociale	associations	Etat - directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale	en cours		
<a href="#">Appel à projets 2021 création Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Manche</a>	Soutien de la création : • de nouvelles structures porteuses d'atelier chantier d'insertion ; • de nouveaux ateliers chantiers d'insertion portés par une structure existante.	IAE	ACI	Unité départementale Manche de la DIRECCTE de Normandie et le Département de la Manche			26/02/2021
<a href="#">dispositif AGIR: Etude de faisabilité déchetterie pro</a>	Etudes préalables aux investissements dans les déchèteries professionnelles Valoriser les déchets des professionnels en construisant ou modernisant une déchèterie ! L'ADEME vous aide à réaliser votre projet en finançant une étude de faisabilité.						Du 15/03 au 30/09/21
<a href="#">dispositif AGIR: Création / modernisation déchetteries pro</a>	Subvention pour la construction et la modernisation des déchèteries professionnelles Construire ou moderniser une déchèterie pour les professionnels afin d'améliorer la valorisation de leurs déchets ? L'ADEME peut vous apporter une aide à l'investissement.						Du 15/03 au 30/09/21

#### Appels à projets ouverts aux associations

<b>SPORT</b>	<p>L'Agence nationale du sport (ANS) est chargée de développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et de favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive dans le cadre de la stratégie définie par l'État.</p> <p>L'ANS dispose des crédits de l'ex-CNDS pour les équipements sportifs et le développement des pratiques.</p> <p>Le Préfet de région, délégué territorial de l'ANS, a pour mission d'attribuer une part régionale composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une dotation pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage</li> <li>- d'une dotation pour aider les associations touchées par la crise sanitaire grâce au fonds territorial de solidarité</li> <li>- d'une dotation pour renforcer le plan "Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique".</li> <li>- d'une dotation pour la rédaction du projet sportif territorial (PST), la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du sport et la mise en place d'appels à projets thématiques (soutien à la vie associative, sport santé, lutte contre les violences sexuelles)</li> </ul> <p>APPELS À PROJETS 7 appels à projets sont ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- [Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique] (fin de saisie des dossiers le 16 mai 2021)</li> <li>- [Emploi – Créations et consolidations] (fin de saisie des dossiers le 16 mai 2021)</li> <li>- [#1jeune1solution – Aide à l'emploi des jeunes de – de 25 ans] (fin de saisie des dossiers le 16 mai 2021)</li> <li>- [Aide à l'apprentissage] (fin de saisie des dossiers le 5 septembre 2021)</li> <li>- [Fonds de solidarité : aide au fonctionnement ou aide à la relance des associations sportives locales les plus en difficulté] (fin de saisie des dossiers le 16 mai 2021)</li> </ul>	<b>SPORT</b>	Associations (généralement affiliées à une fédération sportive, associations multisports, CRIB...)	Etat (DRAJES de Normandie et SDJES (DSDEN))			16-mai-21
<b>Environnement</b>	<p>Les actions finançables visent à faciliter au sein des territoires la déclinaison des politiques de l'État et des stratégies de transition écologique, de la feuille de route de l'Agenda 2030, de la mise en œuvre des recommandations de la convention citoyenne pour le climat. Ces initiatives locales seront valorisées et mutualisées (site <a href="http://cnodd.fr">cnodd.fr</a>) pour faciliter la transition écologique en Normandie. L'appel à projets vise à soutenir 2 volets d'actions distincts :</p> <p><b>VOLET 1 : Organisation d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) visant à initier et accompagner le changement de comportements dans des thématiques identifiées.</b> Le caractère innovant des actions, leur lien en faveur des démarches de développement durable existantes sur les territoires sont particulièrement recherchés. <b>VOLET 2 : Animation, structuration, coordination de réseaux régionaux d'associations, représentatifs en matière d'EEDD ou de développement durable.</b> <a href="http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-2021-a-l-attention-des-a1219.html">http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-2021-a-l-attention-des-a1219.html</a></p>	Education à l'environnement et au développement durable.	Associations	Etat (DREAL)			date limite 5 mars 2021

<p><b>Tout secteur associatif</b></p>	<p><b>Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA 2) :</b> un financement peut être apporté : soit à un <b>projet innovant ou nouveau</b>, en cohérence avec l'objet de l'association, qui concourt au développement, à la consolidation, à la structuration de la diversité de la vie associative locale. Soit au <b>fonctionnement global</b> d'une association dont le budget prévisionnel est compris entre 5 000 et 100 000 €.</p> <p>Selon le rayonnement du projet, l'association doit s'adresser à la DRAJES pour ce qui est régional ou interdépartemental et aux SDJES pour les projets départementaux.</p> <p style="text-align: center;"><u>Projets régionaux ou interdépartementaux :</u></p> <p><a href="http://normandie.drjcs.gov.fr/spip.php?article1879">http://normandie.drjcs.gov.fr/spip.php?article1879</a></p> <p>Projets dans le Calvados : <a href="http://www.calvados.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-a5690.html">http://www.calvados.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-a5690.html</a></p> <p>Dans l'Eure : <a href="https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Vie-associative/Le-F.D.V.A/Le-Fonds-pour-le-Developpement-de-la-Vie-Associative">https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Vie-associative/Le-F.D.V.A/Le-Fonds-pour-le-Developpement-de-la-Vie-Associative</a></p> <p>Dans la Manche : <a href="https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Vie-associative2/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-FDVA/FDVA-2-Volet-fonctionnement-et-projet">https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Vie-associative2/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-FDVA/FDVA-2-Volet-fonctionnement-et-projet</a></p> <p>Dans l'Orne : <a href="http://www.orne.gouv.fr/le-fond-de-developpement-de-la-vie-associative-a8850.html">http://www.orne.gouv.fr/le-fond-de-developpement-de-la-vie-associative-a8850.html</a></p> <p>En Seine-Maritime : <b>publication imminente (semaine du 23 février)</b></p>	<p>Projets de fonctionnement - Projets nouveaux ou innovants</p>	<p>Associations. les petites associations (définies comme employant deux salariés au plus) sont une cible privilégiée de ce volet du FDVA.</p>	<p>Etat (DRAJES et SDJES)</p>	<p>date limite 26 mars 2021 (6 avril pour la Seine-Maritime)</p>
<p><b>Tout secteur à l'exclusion des Activités Physiques et Sportives</b></p>	<p><b>Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA 1) pour la formation des bénévoles :</b> peuvent être soutenues des formations centrées sur le projet associatif et les activités de l'association, dites « spécifiques » (ex: une formation à l'écoute destinée aux bénévoles d'une association ayant pour objet l'accompagnement des personnes en détresse).</p> <p>Mais aussi des formations liées au fonctionnement courant de l'association, dites « générales » : (ex : gestion des ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, etc.), a priori transposables dans d'autres associations et le cas échéant mutualisables.</p> <p>Le niveau de maîtrise de la compétence visée par la formation (initiation ou approfondissement) est à spécifier par l'association.</p> <p><a href="http://normandie.drjcs.gov.fr/spip.php?article1878">http://normandie.drjcs.gov.fr/spip.php?article1878</a></p>	<p>Formation des bénévoles associatifs</p>	<p>Associations à l'exclusion de celles qui interviennent dans le domaines des activités physiques et sportives</p>	<p>Etat (DRAJES)</p>	<p>date limite 26 mars 2021</p>
<p><b>Culture</b></p>	<p>« C'est mon patrimoine ! » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle piloté par le ministère de la Culture et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui permet aux jeunes de réaliser des pratiques artistiques dans des lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires afin de leur ouvrir l'accès à la culture.</p> <p>A ce titre, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), chargée de mettre en œuvre, au niveau régional, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), lancent un appel à projets commun « C'est mon patrimoine ! » 2021.</p> <p>Le dispositif « C'est mon patrimoine ! » concerne les enfants et adolescents de 6 à 18 ans.</p> <p>L'objectif de celui-ci est de développer leur goût du patrimoine et des arts, enrichir leurs connaissances, et les aider à mieux comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel.</p> <p>Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour au moins 60% d'entre eux afin de bénéficier d'un financement spécifique des crédits politique de la ville.</p> <p>L'édition 2021 vise à couvrir des territoires urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines avec des pratiques artistiques et culturelles nouvelles telles que balades urbaines, reportages photo, vidéo, radio, utilisation du jeu vidéo.</p> <p>Elle tend aussi à développer de nouvelles temporalités. En plus de la possibilité de dérouler les activités durant l'ensemble du temps extrascolaire (vacances scolaires ou mercredis et samedis), il est désormais possible d'inscrire « C'est mon patrimoine ! », dans le cadre du plan mercredi dans le respect du cahier des charges et dans les Projets Educatifs de Territoires (PEDT).</p>	<p>Educateur artistique et culturelle - Patrimoine</p>	<p>Projets construits en binômes : structure patrimoniale d'accueil du projet et structure d'accueil de loisir ou association d'éducation populaire travaillant régulièrement avec le public-cible. Deux services différents d'une même collectivité, patrimoine et jeunesse, peuvent par dérogation être considérés comme partenaires</p>	<p>Etat (DRAC, DRAJES et DRCS)</p>	<p>date limite 12 mars 2021</p>
<p><b>Logement</b></p>	<p>Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) finance des actions d'accompagnement personnalisé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des personnes reconnues prioritaires et auxquelles un logement doit être attribué en urgence au titre du droit au logement opposable (DALO), en application du cinquième alinéa du II de l'article L. 441-2-3 du CCH ;</li> <li>- des ménages en situation de difficultés financières et/ou sociales (personnes à la rue et/ou en centres d'hébergement, victimes de violences conjugales, jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance, etc.) et relevant des politiques d'hébergement et d'accès au logement.</li> <li>- de la gestion locative adaptée de logements destinés à ces personnes, favorisant leur accès à un logement et leur maintien dans le logement.</li> </ul> <p>Un accord entre l'État et l'Union Sociale pour l'Habitat a permis la refonte et le renforcement du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL), avec l'abondement de 15 millions d'euros par an, par les bailleurs sociaux.</p> <p>À partir de 2020, les actions répondant aux objectifs du logement d'abord et menées en partenariat par des bailleurs sociaux et des associations sont désormais cofinancées par l'État et les bailleurs sociaux via le FNAVDL dans le cadre d'appels à projets régionaux.</p> <p>Le présent appel à projets 2021 en direction des bailleurs sociaux normands et leurs partenaires s'inscrit dans cette dynamique, pour une enveloppe générale de 360 070€.</p> <p>En s'appuyant sur les différents attendus présentés dans le cahier des charges, les porteurs de projets sont invités à présenter leur demande de la manière la plus complète possible. Ils adresseront, par voie électronique, leur demande de concours financier, en indiquant comme objet du courriel « FNAVDL Candidature AAP 2021 »</p> <p>à la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (qui</p>	<p>actions sociales d'accompagnement vers et dans le logement</p>	<p>Bailleurs sociaux et organismes associatifs d'accompagnement en cas de binôme</p>	<p>Etat ( Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (qui deviendra la DREETS au 1er avril)</p>	<p>date limite 1er mars à 16h</p>

**Appels à projets ouverts à tous**

[Calendrier de tous les appels à projets du Plan de relance](#)

Prolongation jusqu'au 07 septembre pour les AAP des secteurs industriels

## AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS EN NORMANDIE

Mise à jour : 22/02/2022

Mesures de soutien	Nature de l'aide	Domaine d'activité	Territoire	Critères d'éligibilité	Commentaires/précisions	Instruit par	Contact
<b>Prêts</b>							
PGE	Ouverture du dispositif de recours à la médiation du crédit pour les PGE aux acteurs de l'ESS	Tous	National	Accord du 20 janvier 2022 établit une procédure dédiée aux acteurs économiques de petite taille en difficulté, y compris les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour réaménager des PGE de faible montant, sous l'équidit des tiers de confiance qu'est la			
<a href="#">Normandie prêt participatif</a>	Prêt participatif (quasi fonds propres) de 15k€ à 500k€			Prêt dédié aux structures saines avant crise ayant un besoin de trésorerie lié à la crise. Prêt de 25% du CA maximum In fine 7 ans Taux d'intérêt entre 1% à 5% Faire la demande sur internet et se faire accompagner par son expert-comptable	100% dématérialisé se renseigner auprès de son expert comptable	Ad Normandie	
Prêt impulsion covid 19	Prêt à taux zéro de 37 500€ à 300 k€			Prêt complémentaire au PGE ou autre besoin de trésorerie. Cible TPE PME personnes morales sociétés commerciales majoritairement en BtoB	prorogation jusqu'au 30/06/2022 prorogation jusqu'au 31/12/2022	Ad Normandie	
<a href="#">Prêt participatif d'entraide et solidaire pour les SCOP et les SCIC</a>	prêt amortissable de 12 à 18 mois, taux d'intérêt : 0.5%, remboursement différé sur 3 mois	Tous	Ensemble Normandie	SCOP et SCIC employeuses		CGSCOP	27 et 76 : Gaëtan Cerveau : gerveau@scop.coop 14 et 50 : Arnaud Sanson : asanson@scop.coop 61 : Isabelle Cochet : icochet@scop.coop
<a href="#">Prêt Rebond</a>	prêt à taux zéro de 10 000 à 50 000€ bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé	Tous	Ensemble Normandie	* TPE et PME employeuse * TPE et PME de plus d'un an	100% dématérialisé se renseigner auprès de son expert comptable	Bpfrance	02 31 46 76 76 (Caen) 02 35 59 26 36 (Rouen)
<a href="#">Fond Régional de Garantie</a>	dispositif permettant de garantir les prêts bancaires à 90% (au lieu de 70%) du montant garanti et co-financé par la Région Normandie et BPI	Tous	Ensemble Normandie	Toute entreprise employeuse		Bpfrance	02 31 46 76 76 (Caen) 02 35 59 26 36 (Rouen)
<a href="#">Prêt taux 0</a>	Prêt sans intérêt, de 12 à 60 mois, de 1 000 à 3 000 euros	Tous	Ensemble Normandie	Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique		France Active Normandie	Nicolas CADOT 02-31-06-16-32 n.cadot@franceactive-normandie.org
<a href="#">Prêt Relève Solidaire</a>	Prêt sans intérêt, de 12 à 18 mois, pour un montant ≤ 100k euros.	Tous	Ensemble Normandie	* Toute entreprise de l'ESS * Le prêt doit permettre de reconstituer la trésorerie, combler une perte non couverte par des aides exceptionnelles et préparer la relance		France Active Normandie	Nicolas CADOT 02-31-06-16-32 n.cadot@franceactive-normandie.org
<a href="#">Normandie Prêts Participatifs</a>	prêt de 15 000 € à 500 000 € plafonné à 25 % du chiffre d'affaires et/ou plafonné par la réglementation des aides d'Etat, d'une durée de 7 ans avec un différé total du capital. Le taux d'intérêt sera de 2 % en moyenne.	Tous	Ensemble Normandie	Toutes entreprises et associations	TPE et PME normandes de tous secteurs d'activité, qui réalisent moins de 10 millions € de chiffre d'affaires par an, disposant d'un modèle économique solide, temporairement fragilisées par l'arrêt de l'économie. Ce sont des entreprises dont la dette contractée pendant la crise a impacté leurs fonds propres et leurs capacités d'investissement.	AD Normandie	02.35.52.22.00

## AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS EN NORMANDIE

Mise à jour : 22/02/2022

Mesures de soutien	Nature de l'aide	Domaine d'activité	Territoire	Critères d'éligibilité	Commentaires/précisions	Instruit par	Contact
<b>Reports de charge</b>							
<a href="#">Mesures de report de paiement d'échéances sociales et fiscales</a>	report des paiements sans pénalité pendant 3 mois	Tous	Ensemble Normandie	Toute entreprise employeuse	Exonération de cotisations sociales s'appliquera aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur tourisme, de l'événementiel culturel et sportif, pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin	Urssaf et DRFIP	
<a href="#">Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité</a>	report des paiements sans pénalité jusqu'au 24/07/2020	Tous	Ensemble Normandie	Toute entreprise	Visé uniquement les baux commerciaux et baux professionnels ; pour les baux "privés", privilégier le report à l'amiable. Les loyers et redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) seront annulés pour les TPE et PME du secteur du tourisme et de l'événementiel sportif pour la période de fermeture administrative.		
<a href="#">Remise d'impôts directs</a>	réduction d'impôts sur examen individualisé	Tous	Ensemble Normandie	Toute entreprise	Etude au cas par cas	DRFIP	
<a href="#">Rééchelonnement des échéances bancaires</a>		Tous	Ensemble Normandie	Toute entreprise		Médiation du crédit	